

PV de la réunion du comité du 08.06.2020, à 20h au local



Ordre du jour

1. Salutations, excuses
2. PV du dernier comité (10.3.2020) : commentaires, adoption.
 - Remboursement à Colette ainsi que les 45.- à Edmond Laurent. Martine a payé sa cotisation.
 - Modifier l'adresse de Colette, N° de rue 37.
 - Annulation de la Fête de la nature ainsi que l'Assemblée des délégués.
 - PV adopté.
3. Activités 2020 : soirées de détermination, pique-nique
 - Tous les membres sont les bienvenus pour les soirées détermination s'ils le souhaitent. À respecter une distanciation de 2m et maximum 30 personnes, gel hydroalcoolique, masque et lavage des mains.
 - Le pique-nique aura lieu : à prévoir, une liste des personnes présentes qui doit être gardée 3 semaines, la distanciation de 2m du gel hydroalcoolique, éventuellement des masques, le lavage des mains si nécessaire, au maximum 30 personnes. Envoyer les invitations aux sociétés de Tramelan et d'Ajoie.
4. Liste des membres USSM : facture
 - Mise à jour de la facture.
 - Suppression de la déviation du courrier à la poste.
5. Expo 2020 : fête du champignon
 - Règle actuellement en vigueur : 300 personnes au maximum et il faudra annoncer la manifestation. Situation actuelle à voir comment cela évolue.
 - Affiche à préparer Christelle- Fred
 - Sponsor : annuler les démarches avec Swica
 - Signaler au cuisinier qu'il est urgent d'attendre.
6. Divers, prochain comité
 - Mettre à jour : l'adresse mail de Thierry Bron.
 - AG de la Raiffeisen retour de courrier pour valider le vote.
 - Invitation au sentier didactique de Fribourg.
 - Livre des morilles et polypores. La Société ne fait pas l'intermédiaire pour les commandes.
 - Floralp, Gilles a envoyé un mail pour la cartographie à Tramelan et Ajoie. À voir pour la suite.
 - Impôt aucune indemnité à transmettre par Christelle.
 - Indiquer à M. Bessire qu'il peut venir le lundi aux soirées de détermination.